



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

| Avis n° 2022 -105 | | |
|--------------------------------------|--|---|
| Commission territoriale Ouest | Objet : Plan de gestion 2020-2029 de la RNR de l'Etang d'Amel | Vote : Avis favorable avec recommandations |
| Du 13 décembre 2021 | | |
| Présidence : David Bécu | | |

Contexte

Le site de l'Etang d'Amel et un ensemble de prairies limitrophes ont été classés en Réserve Naturelle Régionale par la Région Lorraine par délibération des 29 et 30 juin 2006. Ce classement a été renouvelé récemment par délibération de la Région Grand Est du 21 janvier 2021. La gestion du site est confiée au Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine (propriétaire de l'étang) depuis son classement. D'une superficie actuelle de 144,5565 hectares, la RNR s'étend sur les communes de Senon et Amel-sur-l'Etang, sur des propriétés de ces deux communes et du CEN Lorraine.

Le périmètre classé se compose majoritairement d'un ancien étang piscicole du XIIIème siècle ceinturé de vastes roselières, et bordé en périphérie d'un ensemble de prairies et de boisements intermédiaires. A plus large échelle, la réserve naturelle est implantée au sein d'une vaste plaine agricole à dominante céréalière, parsemée de forêts, dont la forêt domaniale de Spincourt situé au nord-ouest du site.

Les enjeux majeurs identifiés sur le site sont notamment :

- en termes de conservation : la pérennité de l'écosystème « étang » et de son bon état écologique, la préservation de l'avifaune nicheuse, migratrice et hivernante et la gestion extensive des prairies de fauche, remarquables par leur superficie.
A noter que l'enjeu d'atteinte du bon état écologique de l'étang est un enjeu commun à l'ensemble des acteurs du territoire. Les pressions agricoles s'exerçant sur le bassin versant influant directement sur la qualité de l'eau de l'étang, la réduction du niveau trophique des eaux ne peut dépendre de la seule gestion mise en place sur la RNR.
Concernant l'avifaune, l'essentiel de l'intérêt patrimonial de l'étang réside dans les espèces nicheuses emblématiques des roselières : Butor étoilé, Blongios nain, Marouette poussin, Marouette ponctuée, Locustelle luscinoïde, Rousserolle turdoïde, Busard des roseaux, Gorge-bleue à miroir...
Au-delà du maintien des vastes roselières ceinturant l'étang, les facteurs liés à la gestion des niveaux d'eau et au maintien de la quiétude du site sont prépondérants, au même titre que la ressource trophique pour les piscivores.
- en termes de connaissance : le suivi des plantes vasculaires et mousses patrimoniales, indicatrices ou caractéristiques de milieux particuliers, et le suivi bioacoustique du Butor étoilé, permettant d'observer la dynamique de la population présente sur les étangs de la Woëvre au travers de paramètres démographiques.
- en termes de pédagogie : la sensibilisation du jeune public, de la population locale, la fonctionnalité et la pérennité des aménagements existants, la connaissance des flux de fréquentation.

La RNR de l'Étang d'Amel constitue un support de sensibilisation du public. La mise en œuvre des précédents plans de gestion a permis de développer une série d'équipements pédagogiques complémentaires, en vue d'une exploitation raisonnée et maîtrisée de ses potentialités. La quiétude du site ne semble pas aujourd'hui être impactée de manière significative par ce développement,

- en termes socio-culturel et d'ancrage : la consolidation de l'ancrage territorial de la RNR doit nécessairement être favorisé en vue d'une meilleure acceptation locale, levier incontournable de la protection de ce patrimoine naturel remarquable.

Considérant les enjeux du site, les objectifs à long terme proposés par le plan de gestion 2020-2029 sont les suivants :

- 1 – Atteindre le bon état ou le bon potentiel écologique et chimique de l'étang
- 2 – Favoriser la biodiversité aquatique et terrestre générale
- 3 – Favoriser les peuplements biologiques cibles et d'intérêt
- 4 – Eliminer les espèces indésirables et limiter les risques sanitaires
- 5 – Intégrer la protection du site dans le contexte local.

Questions au CSRPN

Il est demandé l'avis du CSRPN sur le plan de gestion 2020-2029 de la RNR de l'Étang d'Amel

Supports de réflexion

Plan de gestion 2020-2029 de la RNR de l'Étang d'Amel, incluant l'évaluation du précédent plan de gestion.

Analyse

Rapporteurs : Julian Pichenot et Laurent Godé

Le Plan de gestion présenté est clair et bien structuré, avec des indicateurs pertinents, fiables et précis. Quelques recommandations sont formulées pour en améliorer encore le fond et la forme à l'avenir.

Concernant la gestion de l'étang, compte tenu de la non amélioration de l'état de conservation des herbiers aquatiques, en lien avec la problématique de gestion de l'étang mais aussi d'intensification de l'agriculture sur le bassin, le CSRPN souligne les récents progrès accomplis sur le chargement piscicole et encourage vivement le gestionnaire à poursuivre ses efforts sur l'autre facteur principal de pression lié à la pisciculture : la fréquence des mises en assec. Dans un tel contexte de pressions agricoles, une mise en assec plus régulière de l'étang (tous les 5 ans) apparaît indispensable sur le plan écologique, de manière complémentaire à l'extensification de la pisciculture. En parallèle, la poursuite des efforts pour la contractualisation de MAE, en lien étroit avec la Chambre d'Agriculture, est aussi un enjeu essentiel sur cette réserve naturelle.

Concernant la gestion des prairies, une gestion plus « à la carte » semble possible, en liant davantage chaque opération à l'état de conservation et en vérifiant par exemple que les graminées sociales régressent. Pour les prairies issues de reconversions (anciennes cultures), pour pallier aux problèmes de reconstitution de sols, le pâturage extensif peut être une solution à tester.

Concernant les suivis, la mise en place de nouveaux indicateurs pourrait apporter des données complémentaires et précieuses pour la gestion de la réserve naturelle. Nous proposons par exemple :

- des transects orthoptères pour la gestion des prairies,
- un protocole d'évaluation et de suivi de l'état écologique des roselières pour l'étang et le Butor étoilé (réflexion sur un protocole commun à d'autres sites).

Enfin, la mise en place d'une « aire terrestre éducative » serait une idée à creuser, en lien avec une école locale. Elle permettrait de sensibiliser le jeune public à la protection du patrimoine de la réserve naturelle et favoriserait son appropriation par la population locale.

Avis du CSRPN

Favorable à l'unanimité, avec quelques recommandations.

Recommandations

Quelques lacunes sont identifiées et des possibilités d'améliorations sont proposées :

- ajouter des cartographies thématiques sur la planification des opérations de gestion : haies, saulaies, prairies (en fonction de l'état de conservation),
- compléter certains inventaires biologiques : macro-invertébrés aquatiques (Éphémères par exemple), Chiroptères (données sur une année complète),
- ajouter les données bibliographiques sur les Lépidoptères Hétérocères (données de Pascale Richard),
- fournir des données chiffrées (estimations d'effectifs) pour les amphibiens, en particulier le Triton crêté,
- aborder davantage le suivi de la Grue cendrée, car il s'agit d'une espèce emblématique et à enjeu fort.
- mise en assec plus régulière de l'étang (tous les 5 ans)
- Vérifier que les graminées sociales régressent ; le pâturage extensif est à tester
- mettre en place de nouveaux indicateurs :
 - des transects orthoptères pour la gestion des prairies,
 - un protocole d'évaluation et de suivi de l'état écologique des roselières pour l'étang et le Butor étoilé
- mettre en place une aire terrestre éducative

Fait à Châlons, le 04/04/2022
Le vice-président du CSRPN
Président de la CT ouest
David BECU



Fait à Metz, le 09/05/2022
Le président du CSRPN
Serge Muller

